

Perpignan, le 14 avril 2026

Madame, Monsieur,

La fin d'année arrivant, l'actualité concernant les choix d'orientation et les vœux d'orientation devient de plus en plus présente. Nous souhaitons vous rappeler diverses échéances incontournables.

L'accès au service d'orientation en ligne est ouvert (voir tutoriel joint et publié sur le site du collège).

- ✚ Dès à présent pour la **consultation des formations ouvertes** à la rentrée prochaine
- ✚ **Dès le 4 mai et jusqu'au 26 Mai : vous pouvez réaliser 10 vœux d'affectation (1 vœu = 1 formation en lycée) hiérarchisés.** Nous vous invitons à réaliser 10 vœux, surtout lorsque vous envisagez des formations à effectif limité (voie professionnelle).  
Pour les vœux en filière générale et technologique, vous devez impérativement terminer vos vœux par le **vœu 2GT sans option** à effectif limité dans **le lycée de secteur** (correspondant à votre adresse)
- ✚ En cas de difficultés, les professeurs principaux de 3<sup>è</sup>, la direction et la psychologue scolaire dédiée à l'orientation vous accueilleront pour vous accompagner dans la saisie, sur RDV le vendredi 22 mai entre 10h et 14h.

Situations particulières :

- Le retrait et le dépôt des dossiers médicaux doit être effectué auprès du secrétariat **avant** le 13 mai, en cas de nécessité avérée d'affecter un candidat dans une formation compatible avec son handicap ou à proximité d'établissements de soins.
- Les candidats à des formations au lycée Joan Miro doivent déposer auprès du secrétariat un dossier de candidature en plus de la saisie des vœux Affelnet.
- Les candidatures à des vœux de formations dans les établissements privés doivent être complétées par une démarche administrative préalable auprès de ces établissements.

Nous vous invitons dès à présent à prendre l'attache des professeurs principaux qui, avec leurs conseils, vous accompagneront dans ces démarches administratives.

Pour préciser la suite du calendrier de fin d'année :

- les **mardi 2 et jeudi 4 juin 2026** se tiendront les **conseils de classe des 3èmes** au cours desquels la **décision du conseil de classe** sera prise concernant vos choix définitifs d'orientation. Après les conseils de classe, vous pourrez **consulter sur votre compte** Educonnect (parents) la décision du conseil de classe et **donner votre réponse** (accord ou désaccord)

- **En cas de désaccord, les 5 et 8 juin** seront consacrés à des **entretiens** entre vous et la direction du collège. Vous avez jusqu'au Jeudi 11 Juin 2026 pour formuler, en cas de désaccord maintenu, un recours à la commission d'appel départementale qui se tiendra le lundi 15 juin (date à confirmer) et dont les décisions seront connues le 16 juin.

Les **décisions d'affectation** seront distribuées aux élèves le **mardi 30 juin 2026** à la fin des épreuves du DNB (horaires à définir)

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre volonté ainsi que de celle de l'ensemble de l'équipe éducative pour vous accompagner, dans l'intérêt de votre enfant, dans cette phase déterminante de son parcours scolaire.

Très cordialement,

La Direction